

**GIE EST Habitat**

Créateur d'habiter

# Interface pour fluidifier les sorties d'hébergement

*Actions d'accompagnement vers et dans le logement à destination des ménages sortant de foyers ou de résidences sociales d'Aralis en privilégiant les résidences avec un projet de réhabilitation ou de transformation, les ménages présents depuis plus de 18 mois et nécessitant un accompagnement*



**Bilan 2016**

## Le GIE Est Habitat : un groupement au carrefour du logement et de l'hébergement

### *Origine*

Créé il y a plus de dix ans dans l'agglomération lyonnaise (2004), le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) Est Habitat avait initialement pour objectif de permettre une mutualisation de moyens et d'activités entre organismes d'HLM, en l'occurrence deux OPH (Villeurbanne Est Habitat et Porte des Alpes Habitat) et une coopérative (Rhône Saône Habitat). Il s'agissait alors de pouvoir développer des ressources communes autour de la prospection foncière et de la stratégie urbaine, de la vente HLM et de la fonction de syndic de copropriété, ou encore à travers des opérations d'aménagement.

Depuis, le GIE a connu de récentes et importantes évolutions autour de ses membres comme de ses activités.

Outre le regroupement entre les deux OPH ayant donné lieu à l'émergence d'un nouvel office communautaire (Est Métropole Habitat), le GIE s'est élargi début 2013 au secteur associatif en accueillant deux nouveaux opérateurs spécialistes de l'hébergement d'urgence et d'insertion (Alynea) et du logement accompagné (Aralis).

Cet élargissement vient entériner et renforcer des partenariats préexistants.

Il traduit surtout la volonté de favoriser la mobilité et les parcours résidentiels des ménages tout en organisant une complémentarité d'interventions entre les structures membres, que ce soit en termes de gammes de réponse d'habitat ou de métiers.

### *Constats*

Les lignes de partage qui ont longtemps prévalu entre les systèmes du logement et de l'hébergement se trouvent aujourd'hui largement remises en cause et une porosité de plus en plus forte se fait jour, a fortiori dans les marchés de l'immobilier marqués par une forte pression.

Aussi, en secteur tendu comme celui de l'agglomération lyonnaise, l'adéquation entre l'offre et la demande se réalise au gré des (insuffisantes) disponibilités qui se présentent et la gestion de la pénurie conduit à un accueil en fonction des opportunités. Dès lors, il n'est pas rare que l'hébergement serve de logement par défaut, tandis que sont accueillies dans le logement des situations dont la capacité à vivre de façon autonome apparaît toute relative.

Les secteurs du logement social et de l'hébergement se trouvent traversés par deux évolutions croisées des « figures » logées et hébergées : l'occupation du logement social se caractérise par une importante montée de l'isolement tandis que de plus en plus de situations familiales frappent aux portes de l'hébergement.

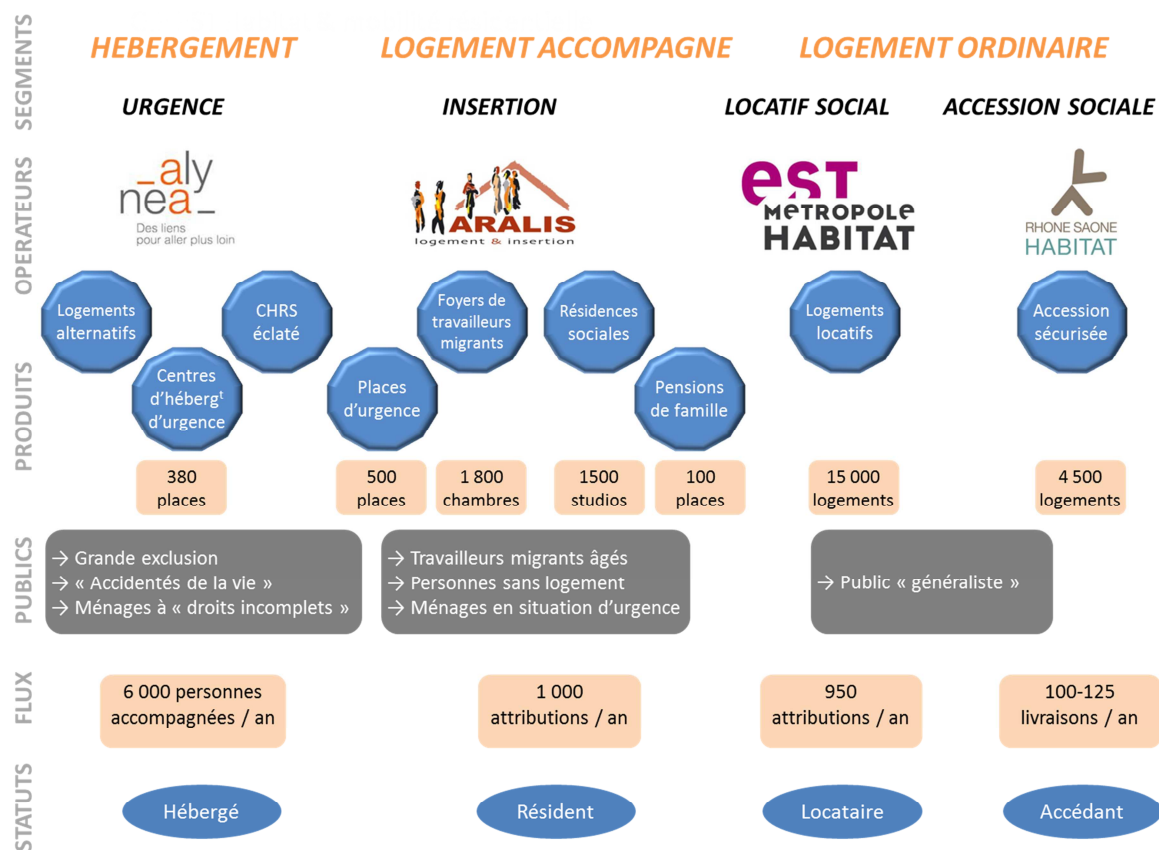
Par ailleurs, les deux secteurs sont tous deux confrontés à des transformations sociales et à des problématiques communes : souffrance psychique, précarité, monoparentalité, travailleurs pauvres, (...).

Enfin et surtout, loin d'être figées, les situations des ménages sont de plus en plus évolutives et chaotiques, tandis que les parcours résidentiels sont en panne et que la fluidité des réponses est grippée.

Dans ces conditions, il est de plus en plus nécessaire de sortir d'une logique de situations appréhendées en terme de « stocks » pour privilégier des approches autour de « flux », en accompagnant les parcours résidentiels des ménages au fur et à mesure que leurs séquences de vie évoluent.

## Objectifs

Fort de ces différents éléments de constat, le GIE Est Habitat vise à développer des synergies entre ses membres et, par là-même, à décloisonner les approches entre logement et hébergement. L'ambition poursuivie consiste à partir des besoins des personnes plutôt que des offres immédiatement disponibles, en cherchant à optimiser la gamme de réponses potentielles pour trouver « la bonne solution, pour le bon ménage, au bon moment ».



Cette volonté peut se traduire par la recherche de « jeux de chaise musicale » à travers des parcours en cascade visant à libérer des opportunités adaptées, et consiste également à encourager les changements de statuts lorsque cela s'avère judicieux (recours à de l'intermédiation locative, vente, bail glissant, ...).

Au-delà de la diversité des formules d'habitat qu'il regroupe, le GIE rassemble une complémentarité de métiers et de savoir-faire développés par ses membres : les différentes professionnalités autour de la maîtrise d'ouvrage, de la gestion locative adaptée, de la fonction de syndic et de l'accompagnement social sont ainsi potentiellement mises à disposition du collectif.

Ces synergies formalisées dans le cadre d'un groupement commun permettent de modifier la nature des relations entre acteurs : loin de rapports de type commanditaires/prestataires, les structures membres du GIE se situent comme de véritables partenaires.

Elles visent à instaurer des relations de confiance réciproque pour à la fois gérer des projets et/ou situations complexes, mais aussi s'inscrire dans une logique d'innovation et d'expérimentation à travers une dimension « laboratoire » dans l'agglomération lyonnaise.

L'inscription de démarches de projets au sein du GIE participe à ce que le parc social joue pleinement son rôle d'accueil des ménages en difficultés, dans des conditions de mise en œuvre qui permettent de l'exercer et de l'assumer du mieux possible.

Ceci sans exclusive ni volonté de travailler en vase-clos, mais en s'inscrivant bien au contraire dans les dynamiques et les dispositifs locaux existants, au service des politiques locales de l'habitat.

## L'enjeu de fluidification des sorties d'Aralis vers le parc locatif social

A travers les quelques 40 établissements qu'elle gère, l'association Aralis accueille près de 6000 personnes chaque année. Ces personnes regroupent une grande diversité de publics, qui peuvent globalement être distingués en trois principales catégories :

- les vieux migrants,
- les personnes sans logement,
- les familles accueillies dans le cadre de places d'urgence.

Pour la majorité de ces ménages en difficultés (vieux migrants mis à part), l'objectif d'Aralis est de les loger de façon transitoire et de les accompagner dans un parcours résidentiel vers l'autonomie.

Pour autant, la fluidité vers le logement ordinaire ne se fait pas sans obstacles et beaucoup de situations présentes dans le patrimoine d'Aralis n'en relèvent pas ou plus : soit qu'elles aient été accueillies dès le départ en foyer en raison d'une insuffisance d'offre de logement abordable (logement « par défaut »), soit que leur situation ait évolué au fil du temps et nécessite une sortie vers un logement ordinaire.

Cela ne concerne bien évidemment pas tous les profils. En particulier, beaucoup de situations ne souhaitent pas (migrants âgés dans l'aller-retour avec le pays d'origine) ou ne peuvent pas (familles à « droits incomplets » accueillies dans des places d'urgence et qui remplissent rarement les conditions d'éligibilité au parc social) être relogées en logement autonome.

Parallèlement aux ménages accueillis, Aralis se trouve confronté à une importante évolution de son patrimoine : transformation progressive des anciens FTM (chambres en unités de vie) en résidences sociales (studios).

Pour accompagner ces transformations, le GIE Est Habitat, au sein duquel Aralis et Est Métropole Habitat sont partenaires, s'est positionné pour accélérer le relogement dans le parc social des ménages qui peuvent et souhaitent y accéder.

Pour faciliter et accompagner le relogement d'une partie de ces ménages d'Aralis vers le parc d'Est Métropole Habitat (mais aussi d'autres organismes HLM), la création d'un poste de chargé de relogement rattaché au GIE Est Habitat s'est mise en place grâce au financement FNAVDL dans le cadre de l'appel à projets « 10 000 logements accompagnés ».

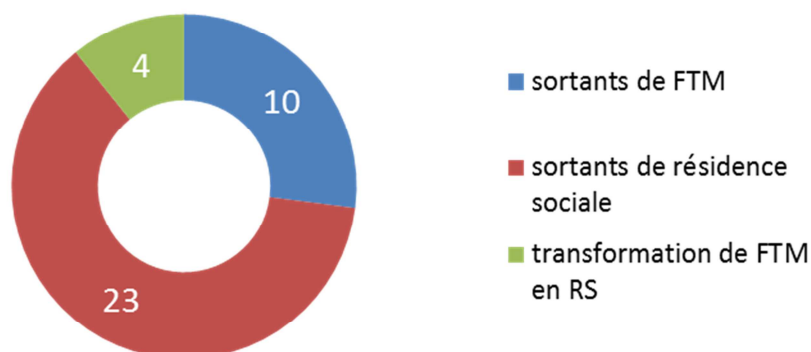
Il s'agit d'un rôle d'interface pour :

- élaborer un diagnostic social sur les ménages à reloger,
- définir avec les ménages leur projet de relogement,
- identifier les besoins d'accompagnement,
- faciliter les sorties d'Aralis vers le parc social.

Au-delà des relogements effectués dans le cadre d'opérations de réhabilitation, démolition ou transformation de FTM en résidences sociales, l'objectif du poste de chargé de relogement vise également à favoriser le relogement dans le parc locatif social d'autres situations « bloquées » au sein d'Aralis, en particulier celles présentes depuis plus de 18 mois dont la satisfaction du relogement constitue une prévention à des recours dans le cadre du droit au logement opposable (Dalo).

## Résidences d'origine des ménages d'Aralis accompagnés vers et dans le logement

### Types de structure d'Aralis dont sont originaires les ménages relogés dans le parc social



### Les ménages accompagnés dans le cadre de la transformation de FTM en résidence sociale

Si en 2015 la plupart des relogements accompagnés d'Aralis vers le parc social s'inscrivaient dans le cadre d'opérations de transformation de Foyers de Travailleurs Migrants en résidences sociales (sites de Pressensé, Nicolas Garnier, Monplaisir et Général Frère), cette activité s'est considérablement réduite en 2016.

En effet, la plupart des relogements ayant été réalisés l'année précédente, seuls 4 ménages ont pu être accompagnés vers le parc locatif social en 2016. Ces ménages provenaient du FTM Général Frère (Lyon 8) pour 3 situations et de Pressensé (Villeurbanne) pour 1 autre.

Ces ménages regroupent 3 isolés et 1 famille avec 3 enfants.

L'antériorité de leur présence à Aralis est de l'ordre de 4 ans (18 ans pour la famille), et ils étaient tous présents de façon continue depuis plus de 18 mois avec des demandes de logement social actives (recours Dallo potentiels).

### Les sortants de Foyers de Travailleurs Migrants

Indépendamment des opérations de transformation de FTM en résidence sociale, 10 ménages issus de FTM « ordinaires » ont pu être accompagnés pour un relogement vers le parc social.

Ces ménages proviennent de 3 foyers distincts :

- 5 ménages de Portes du Sud (Vénissieux),
- 3 ménages de Massenet (Lyon 3),
- 2 ménages de Vaise (Lyon 9).

Il s'agit principalement d'isolés, mais 1 famille et 1 couple ont également pu être relogés dans ce cadre.

Ces ménages étaient présents à Aralis en moyenne depuis 3 ans, et 6 d'entre eux étaient dans le FTM de façon continue au-delà de 18 mois.

## Les sortants de Résidences Sociales

Les ménages issus de résidences sociales d'Aralis représentent la plus grande partie des situations relogées dans le parc social en 2016, totalisant 23 ménages.

Leur origine résidentielle est très large puisqu'ils proviennent de 9 résidences sociales distinctes :

- 2 ménages des Antonins (Villeurbanne),
- 4 ménages de Cordière (Saint-Priest),
- 2 ménages de Dedieu (Villeurbanne),
- 1 ménage de Duquesne (Lyon 6),
- 1 ménage d'Inkermann (Lyon 6),
- 1 ménage de Léon Blum (Villeurbanne),
- 3 ménages de Paul Krüger (Villeurbanne),
- 3 ménages de Pionchon (Lyon 3),
- 6 ménages de Zola (Villeurbanne).

Ce qui distingue ces ménages est leur profil davantage familial. Ils regroupent :

- 6 isolés,
- 1 couple,
- 16 familles (dont 7 couples avec enfants et 9 ménages monoparentaux)

Leur antériorité au sein d'Aralis est en moyenne de 3.5 ans, avec 21 ménages qui dépassent (et de loin) une présence > à 18 mois.

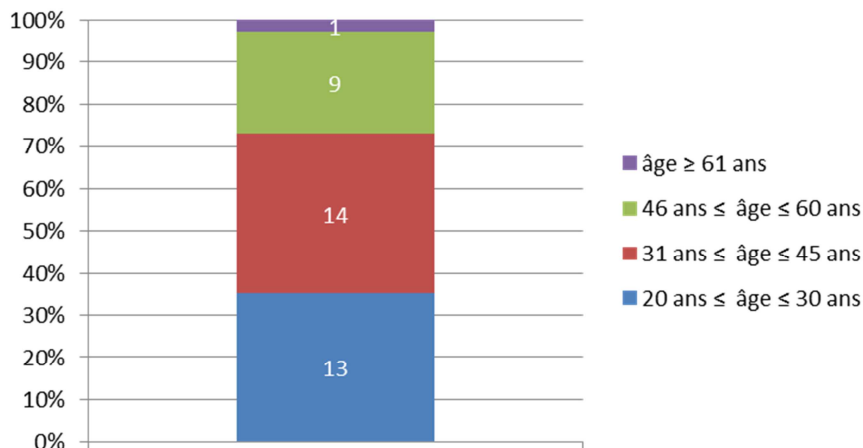
## Caractéristiques des situations accompagnées et relogées dans le parc social

Quelles que soient les situations accompagnées vers un relogement dans le parc social, plusieurs éléments caractérisent ces ménages.

### *Des profils relativement jeunes*

Dans leur grande majorité (à 73%) les ménages relogés ont moins de 46 ans. Seul un ménage est âgé de plus de 60 ans (63 ans).

**Age du titulaire du contrat de résident**

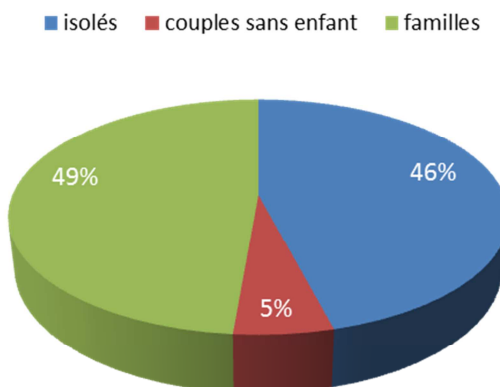


**Une majorité de familles**

Loin de représenter le « profil-type » des résidents d’Aralis, les ménages accompagnés dans le cadre d’un relogement représentent une grande part de familles.

Les ménages isolés, sur représentés au sein d’Aralis, restent bien sûr importants mais sont minoritaires dans les relogements.

**Composition familiale des ménages relogés**



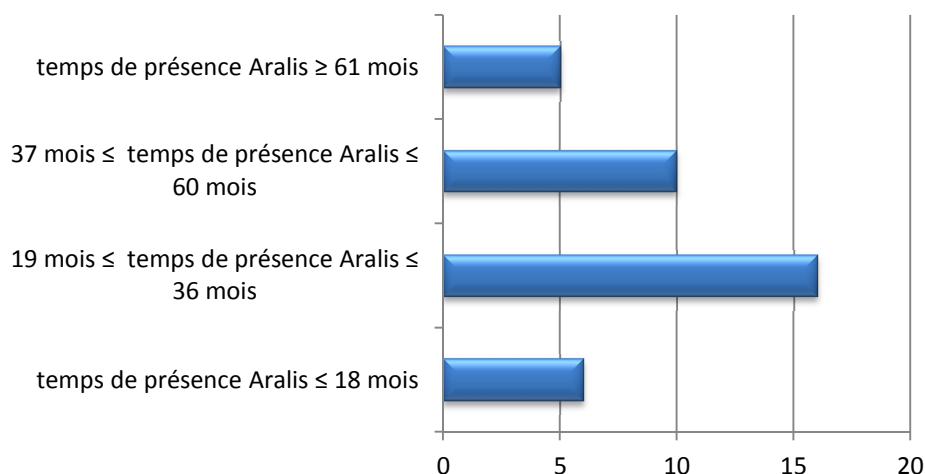
**Une forte antériorité de présence chez Aralis et dans la demande de logement social**

Les ménages relogés dans le parc social en 2016 étaient présents de longue date à Aralis.

La plupart d’entre eux (84%) y résident depuis plus de 18 mois, c’est-à-dire que ces ménages étaient susceptibles de déposer un recours au titre du Dallo.

41% des ménages (15) étaient même présents depuis plus de 3 ans dans leur foyer d’origine.

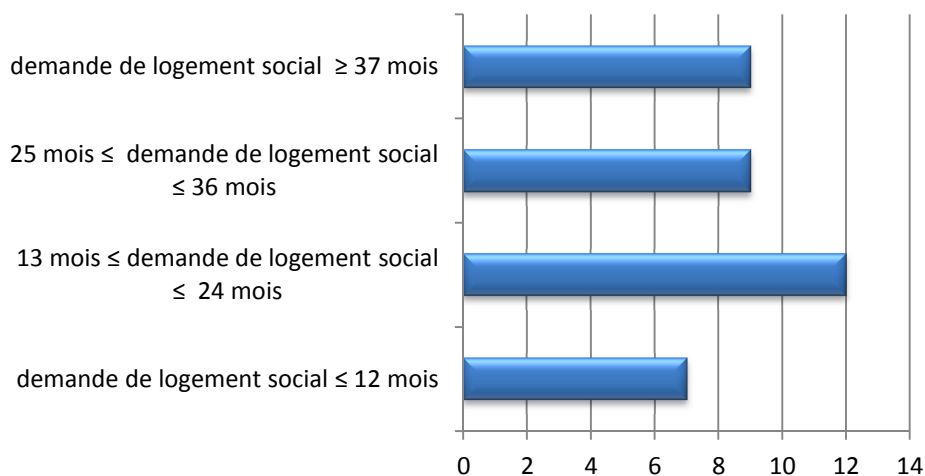
**Antériorité de la présence à Aralis**



En ce qui concerne les demandes de logement social, celles-ci reflètent également une ancienneté conséquente : si 7 ménages ont une demande qui date de moins d’un an, la moitié des situations étaient en délai anormalement long (> 2 ans) et 9 situations étaient en attente depuis plus de 3 ans.



### Antériorité de la demande de logement social

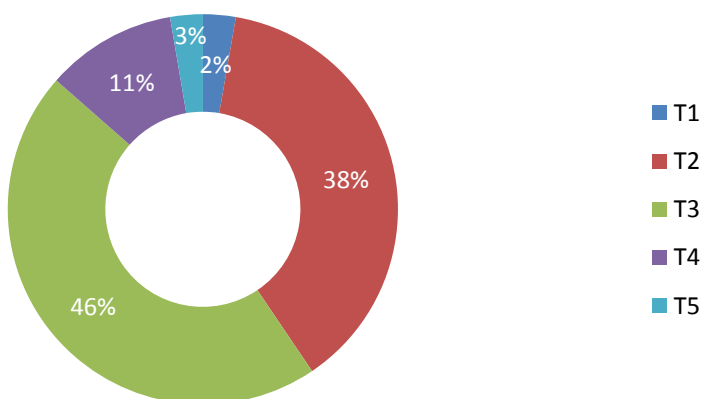


## Caractéristiques des relogements effectués dans le parc locatif social

### Typologie des logements mobilisés

Les caractéristiques des logements sont conformes aux compositions des ménages concernés, à savoir des typologies plutôt familiales (60% de T3 et +).

### Typologie des logements

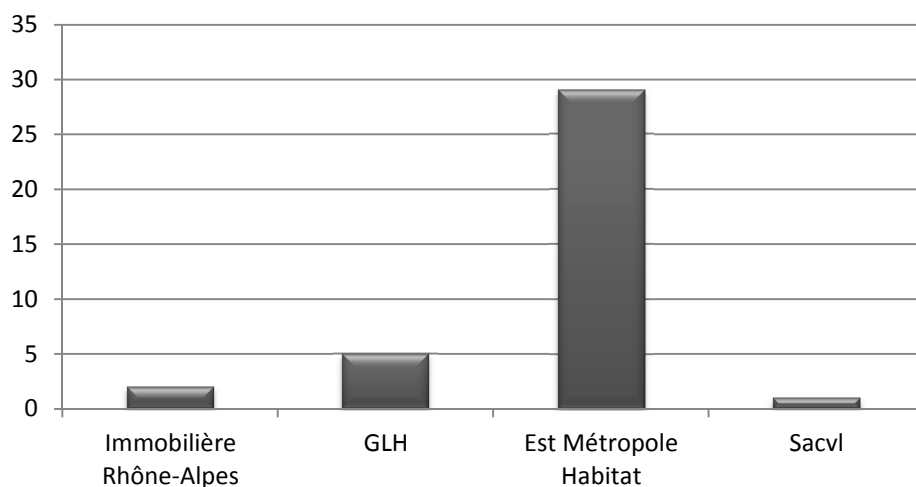


### Organismes mis à contribution

Dans leur très grande majorité, les relogements se sont faits sur la patrimoine d'Est Métropole Habitat, dans le cadre des relations partenariales structurées au sein du GIE Est Habitat.

Pour autant, quelques relogements (8) se sont également effectués par l'intermédiaire d'autres organismes de logements sociaux (3).

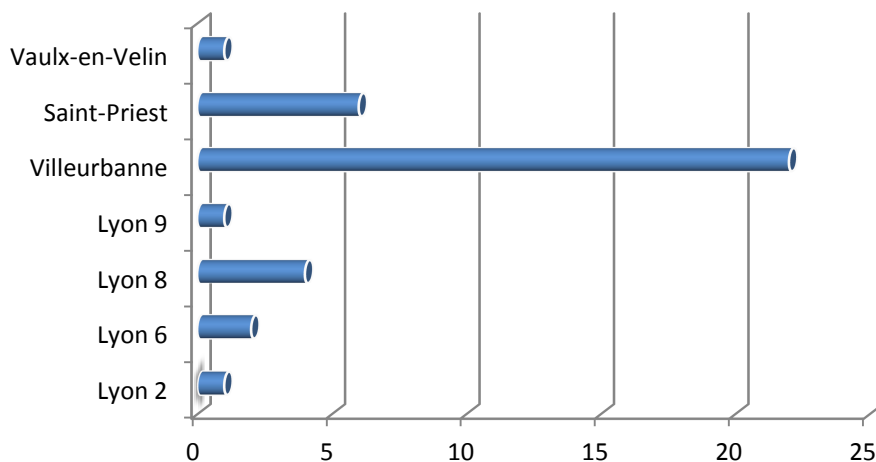
### Patrimoine mobilisé



### Localisation des relogements

L’implantation géographique des relogements est conforme à la fois aux souhaits des ménages (et à la localisation d’origine de leur foyer), et aux possibilités offertes par le patrimoine d’EMH (importance de Villeurbanne et de Saint-Priest).

### Localisation des relogements



## TRAVAIL D’ACCOMPAGNEMENT AUPRES DES RESIDENTS

### L’accompagnement personnalisé pour le relogement des ménages

L’objectif de l’accompagnement individuel des résidents à reloger est de proposer un suivi personnalisé afin de construire avec ceux-ci un parcours résidentiel adapté.

Le point de départ de l'accompagnement est la réalisation d'un diagnostic partagé avec l'équipe d'Aralis de la résidence d'origine mais également le cas échéant le référent social (éducateur référent, mandataire judiciaire,...).

Par la suite, la chargée de relogement accompagne le résident dans les aspects suivant :

- ⇒ Définir un projet de relogement réaliste
- ⇒ Constituer et actualiser les dossiers administratifs :
  - ✓ Demande de logement social ;
  - ✓ Demande d'aide au logement ;
  - ✓ Demande d'aide à l'accès.
- ⇒ Préparer l'accès au logement :
  - ✓ Aspect matériel (orientation vers association caritative pour se meubler, ...) ;
  - ✓ Aspect financier (simulation APL, anticipation budget dépôt de garantie, achat mobilier,...) ;
  - ✓ Informer et expliquer les conditions de l'offre de logement sur le Rhône et expliciter les modalités de candidature et de proposition de logement.
- ⇒ Organiser les démarches inhérentes à l'accès au logement :
  - ✓ Visite du logement ;
  - ✓ Information sur les démarches à effectuer (ouverture des compteurs pour les fournisseurs d'énergie, souscription assurance habitation, changement d'adresse,...).

Le rôle de l'accompagnement social est également de suivre les réflexions des ménages et les évolutions de leurs souhaits et dans la mesure du possible de s'y adapter.

Pour faire face aux besoins de chaque résident, la durée et l'intensité de l'accompagnement ont été modulées.

La durée moyenne des accompagnements a été de 5,8 mois.

Comme en 2015, toutes ces actions ont été, le cas échéant, coordonnées avec l'appui de différents intervenants :

- Les bailleurs (mobilisation de l'offre, appui des dossiers) ;
- Les intervenants sociaux d'Aralis (ouverture de droits) ;
- Les intervenants de droit commun (CCAS, ACAL, CAF, CARSAT, ...) ;
- Les mandataires judiciaires.

Ainsi, un large partenariat a été associé au relogement des résidents d'Aralis.

## La mise en place d'actions collectives à destination des résidents d'Aralis

Les relogements des résidents d'Aralis dans le cadre des transformations de foyers de travailleurs migrants (FTM) en résidences sociales, concernaient essentiellement des actions d'accompagnement individuelles. Ceux-ci se sont terminés en février 2016.

Pour poursuivre ce travail de mobilité et étoffer ce dispositif en concertation avec les équipes d'ARALIS, le GIE a élargi son intervention en développant des actions collectives complémentaires à l'accompagnement individuel.

Les personnes accueillies en structure d'hébergement connaissent un cumul de difficultés. Elles viennent d'horizons variés avec des parcours hétérogènes, mais l'absence de logement autonome est un dénominateur commun à tous. Le séjour en foyer logement étant par définition temporaire, la question de l'accès au logement se pose dès la prise en charge du ménage se pose.

Le "projet logement" s'élabore avec la personne au fil des échanges lors des entretiens individuels menés par les intervenants sociaux, en fonction des besoins, capacités et souhaits de la personne. La thématique du logement est complexe à appréhender : la législation et réglementation, les étapes clé de l'accès au logement, les acteurs institutionnels, privés et associatifs, les dispositifs existants, les différents types de logement, les financements, les priorités mises en œuvre, (...).

L'accompagnement collectif permet de placer les résidents en situation de mise en commun des compétences de chacun, de partager des idées et de tisser des liens sociaux.

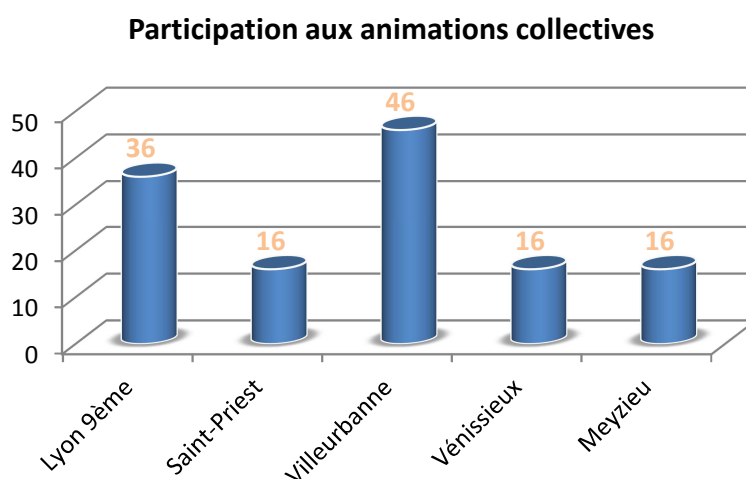
De ce constat, la chargée de relogement a travaillé avec deux intervenantes sociales d'Aralis pour la mise en place d'une action collective sur le parcours de la demande de logement.

Plusieurs temps de travail ont été nécessaires pour mettre en place ce projet et cibler les publics concernés. Il était important lors de ces temps de réflexion de déterminer : comment faciliter non seulement le passage de l'information mais aussi, et surtout, que la personne s'en saisisse pour une meilleure maîtrise de son parcours.

L'intervention du GIE Est Habitat permet d'apporter du professionnalisme sur la question du parcours de la demande, consolider et conforter les informations délivrées dans le cadre de l'accompagnement individuel par les intervenants sociaux d'ARALIS et renforcer le travail partenarial.

Ces animations collectives ont été déclinées sur cinq sites en 2016, et ont permis de rassembler au total 130 résidents d'Aralis sur des sites de :

- Lyon 9<sup>ème</sup> (Saint Pierre de Vaise),
- Saint Priest (Cordière),
- Villeurbanne (Léon Blum),
- Vénissieux (Porte du Sud),
- Meyzieu.



La présentation était portée par la chargée de relogement du GIE assistée sur certains sites par les intervenants sociaux. Un temps d'accueil convivial a été organisé sur chaque secteur pour faciliter les échanges et inviter certains résidents encore réticents à y participer.

L'information a été transmise via la diffusion d'un diaporama rythmé par des vidéos illustrant chaque étape du parcours de la demande comme :

- Est-ce que ma situation actuelle me permet de déposer une demande de logement ?
- Les démarches à engager pour procéder une demande au logement
- La question des réservataires
- La commission d'attribution

Chaque intervention se termine par un temps d'échange où les résidents posent toutes les questions à la fois personnelles mais aussi concernant les éléments communiqués.

Il est ressorti de ces actions collectives, un bénéfice certain pour les participants du groupe en leur permettant d'entendre l'expérience de personnes dans la même situation qu'eux et d'échanger sur le sujet du relogement, ce quel que soit le site.

Celles-ci fournissent l'occasion aux participants d'entendre la voix d'un pair qui vit encore ou a vécu la situation et non pas uniquement celle d'un professionnel. Il a été intéressant pour certains résidents qui ne disposaient pas d'accompagnement social d'avoir un interlocuteur direct et de procéder à une demande de logement. Le fait d'avoir un partenaire identifié a permis aux travailleurs sociaux de transmettre des dossiers à la chargée de relogement pour fluidifier le parcours de certains résidents en attente d'une solution de sortie.

#### ***Perspectives d'évolution de cette intervention collective***

Face aux constats énoncés ci-dessus, il en est ressorti une volonté de partir de ces temps fort pour créer des animations collectives sous forme d'ateliers autour du thème du logement, pour et avec les ménages hébergés, en complément des accompagnements individuels.

Les ateliers auront pour vocation d'informer et de former les résidents aux nombreux repères à (ré) acquérir, aux organisations à prévoir, aux responsabilités nouvelles à prendre, à un environnement nouveau à saisir, la prévision d'un budget pour l'accès au logement, les économies d'énergie, (...).

Les ateliers collectifs logement seront dès lors des temps privilégiés pour préparer ou consolider un projet logement personnalisé.

## En guise de bilan

Après deux années d'exercice, l'expérimentation d'une démarche d'accompagnement vers et dans l'habitat pour favoriser la fluidité des parcours résidentiels et la sortie de résidents d'Aralis vers le parc locatif social se révèle extrêmement profitable.

Que ce soit dans le cadre de transformations de FTM en résidences sociales ou plus largement pour reloger des ménages présents depuis (trop) longtemps dans des logements à vocation transitoire, l'accompagnement réalisé par le poste de chargée de relogement dédié a permis le relogement de 81 ménages dans le parc locatif social (46 en 2015 et 37 en 2016).

Le profil de ces ménages a considérablement évolué entre 2015 et 2016 : concernant avant tout des isolés la première année, une dominante familiale s'est faite jour la deuxième année.

Que ce soit d'un point de vue quantitatif ou qualitatif, ces relogements sont profitables à plusieurs titres :

Du point de vue des politiques publiques, ils contribuent favorablement à la transformation nécessaire des FTM en assurant un relogement positif de leurs occupants. Les relogements effectués ont également permis de libérer des places d'hébergement pour satisfaire des besoins nouveaux en terme de premier accueil. Par ailleurs, ils constituent autant de prévention à des recours Dalo potentiels, la quasi-totalité des ménages relogés étant présents de façon continue chez Aralis depuis plus de 18 mois.

En ce qui concerne les ménages eux-mêmes, le relogement dans le parc locatif social correspond à leur souhait, et vient concrétiser une demande souvent établie depuis longtemps. Par ailleurs, pour beaucoup d'entre eux, le développement d'une vie familiale est désormais rendu possible à travers l'accès à un logement autonome.

Pour Aralis, le rôle d'interface tenu par la chargée de relogement constitue une ressource nouvelle et une opportunité dont ne disposait pas la structure pour mobiliser des logements dans le parc locatif social.

Enfin, le travail d'accompagnement vers et dans le logement initié en 2015 et poursuivi en 2016 a permis de rapprocher et de structurer le travail partenarial entre les professionnels d'Aralis et d'Est Métropole Habitat dans le cadre du GIE Est Habitat, à la fois dans la complémentarité des réponses habitat et des métiers qu'il constitue.

Autant d'éléments qui sont un véritable plaidoyer pour ne pas en rester là, et poursuivre la dynamique et les actions engagées.

Liste des ménages accompagnés et relogés dans le parc locatif social en 2016

Nom du CANDIDAT	Type de résidence Aralis	Date de naissance	Age	Composition familiale	Site	Date d'entrée à Aralis	Temps de présence Aralis (en mois)	Date début de l'accompagnement	Date fin d'accompagnement	Durée du suivi
	FTM	14/07/1988	28	I	Porte du Sud	01/03/2015	16	20/04/2016	30/12/2016	8
	RS	28/06/1972	44	M+2	Zola	01/01/2014	30	23/05/2016	30/09/2016	4
	RS	18/06/1956	60	C+2	Antonins	01/12/2014	20	10/03/2016	30/12/2016	9
	RS	29/12/1991	25	C+2	Cordière	01/04/2015	16	18/05/2016	30/09/2016	4
	FTM	01/01/1989	27	I	Porte du Sud	01/09/2015	13	08/07/2016	30/12/2016	5
	FTM	09/10/1968	47	C+3	Porte du Sud	20/09/2012	46	19/04/2016	13/07/2016	3
	FTM	17/01/1984	32	I	Porte du Sud	01/11/2015	11	08/07/2016	30/12/2016	5
	RS	10/03/1959	57	M+2	Zola	01/03/2014	31	20/09/2016	30/11/2016	2
	RS	11/07/1979	37	M+1	Zola	29/02/2016	9	29/02/2016	15/09/2016	7
	RS	15/09/1993	23	C+2E	Zola	01/08/2013	39	01/08/2015	15/09/2016	13
	FTM/RS	07/05/1962	51	I	Général Frère	20/09/2012	40	27/07/2015	03/02/2016	7
	FTM/RS	09/04/1973	43	I	Général Frère	25/09/2012	44	25/06/2015	24/05/2016	11
	FTM	27/05/1963	53	I	Massenet	01/03/2014	30	09/09/2016	27/10/2016	1
	RS	18/12/1980	35	M+2E	Paul Kruger	01/04/2014	30	26/05/2016	16/11/2016	6
	FTM	04/05/1985	30	I	Massenet	01/11/2013	36	08/06/2016	10/11/2016	5
	RS	20/03/1975	41	I	Cordière	01/04/2013	43	15/09/2016	29/11/2016	2
	RS	29/02/1964	52	M+1E	Dedieu	01/06/2013	41	07/03/2016	08/11/2016	8
	RS	21/11/1980	36	I	Paul Kruger	25/06/2012	54	07/11/2016	11/01/2017	2
	FTM	24/05/1986	30	I	Vaise	01/12/2014	24	29/03/2016	30/12/2016	9
	RS	04/06/1982	34	C+1E	Zola	01/01/2014	35	21/10/2016	30/12/2016	2
	RS	12/06/1991	25	M+2E	Zola	31/01/2014	35	05/10/2016	30/12/2016	2
	RS	06/07/1983	33	C+1E	Léon Blum	27/12/2013	28	20/11/2015	09/05/2016	6
	FTM/RS	13/04/1970	46	M+3E	Pressensé	01/11/1997	218	28/10/2015	04/04/2016	6
	FTM/RS	24/06/1970	45	I	Général Frère	01/07/2012	42	09/07/2015	27/02/2016	7
	RS	31/07/1965	50	I	Antonins	01/11/2011	50	07/04/2015	19/02/2016	10
	RS	22/07/1989	26	M+2E	Paul Kruger	14/10/2008	91	10/02/2016	18/06/2016	4
	FTM	29/11/1953	63	I	Porte du Sud	01/03/2016	3	06/04/2016	15/07/2016	3
	RS	04/05/1985	31	I	Dedieu	01/04/2014	26	02/05/2016	15/07/2016	2
	RS	24/09/1992	24	I	Duquesne	01/12/2012	48	02/11/2016	23/12/2016	1
	RS	24/06/1988	28	C+1E	Cordière	25/12/2013	36	03/09/2015	20/12/2016	15
	RS	24/07/1993	23	M+1E	Cordière	16/12/2014	24	22/11/2016	30/12/2016	1
	FTM	22/11/1975	41	C	Vaise	01/06/2005	136	01/08/2016	04/11/2016	3
	RS	10/10/1975	41	C	Pionchon	06/08/2013	30	13/04/2015	12/10/2016	18
	RS	20/12/1974	42	M+1 E	Pionchon	01/06/2009	83	06/06/2016	05/12/2016	6
	FTM	27/05/1963	53	I	Massenet	01/03/2014	30	01/05/2016	02/09/2016	4
	RS	28/08/1977	39	C + 2 E	Pionchon	01/08/2007	111	07/11/2015	06/05/2016	6
	RS	24/11/1986	30	I	Inkerman	01/05/2013	32	02/09/2015	02/06/2016	9

Liste des ménages accompagnés et relogés dans le parc locatif social en 2016 (suite)

Nom du CANDIDAT	Type de résidence Aralis	Date création Dde logt social	Ancienneté de la demande	Date du relogement	Nom du BAILLEUR	TYPE de LOGT	rue	commune
	FTM	26/12/2014	19	01/07/2016	EMH	T2	24 rue Proudhon	Villeurbanne
	RS	06/08/2014	23	21/07/2016	EMH	T3	9 avenue Sangnier	Villeurbanne
	RS	06/08/2014	24	01/08/2016	EMH	T4	22 chemin de la ferme	Vaulx-en-Velin
	RS	26/11/2014	21	01/08/2016	EMH	T3	14 rue du 8/05/1945	Saint Priest
	FTM	30/05/2015	17	01/10/2016	EMH	T2	17 A rue du Capitaine Morange	Villeurbanne
	FTM	16/04/2014	27	06/07/2016	EMH	T5	19 rue Henri Barbusse	Saint Priest
	FTM	28/12/2015	10	28/10/2016	EMH	T2	3 rue Joliot Curie	Villeurbanne
	RS	10/12/2012	46	28/10/2016	EMH	T3	13 rue Rhonat	Villeurbanne
	RS	08/09/2015	14	30/11/2016	EMH	T3	48 boulevard du 11 novembre 1918	Villeurbanne
	RS	25/03/2013	44	28/11/2016	EMH	T4	43 bld Eugène Reguillon	Villeurbanne
	FTM/RS	22/08/2013	29	21/01/2016	EMH	T3	102 place laurent bonnevay	Saint Priest
	FTM/RS	14/01/2016	4	09/05/2016	EMH	T2	72 rue henri Maréchal	Saint Priest
	FTM	15/06/2015	15	30/09/2016	GLH	T2	9 rue Ludovic Arrachart	Lyon 8
	RS	13/01/2014	33	28/10/2016	EMH	T4	9 place de la paix	Villeurbanne
	FTM	30/07/2013	40	03/11/2016	EMH	T3	7B rue Colin	Villeurbanne
	RS	12/09/2013	38	20/11/2016	GLH	T3	15 rue serpollière	Lyon 8
	RS	07/11/2011	60	07/11/2016	EMH	T3	13 av Marc Sangnier	Villeurbanne
	RS	18/04/2013	44	31/12/2016	EMH	T2	48 Bd du 11 Novembre	Villeurbanne
	FTM	02/04/2015	20	12/12/2016	EMH	T2	13 rue St Jean	Villeurbanne
	RS	31/03/2015	21	12/12/2016	EMH	T3	148 cours Tolstoi	Villeurbanne
	RS	11/05/2016	7	21/12/2016	EMH	T3	58 rue Henri Legay	Villeurbanne
	RS	10/10/2013	30	26/04/2016	EMH	T3	52 rue du Canal	Villeurbanne
	FTM/RS	15/01/2008	96	29/01/2016	EMH	T4	21 rue du Docteur Papillon	Villeurbanne
	FTM/RS	10/06/2013	31	18/01/2016	EMH	T2	22 rue J. Proudhon	Villeurbanne
	RS	15/05/2013	32	27/01/2016	EMH	T2	28 rue J. Proudhon	Villeurbanne
	RS	19/03/2014	26	24/05/2016	EMH	T3	37 B RUE DU 8 MAI 1945	Villeurbanne
	FTM	27/05/2015	13	30/06/2016	EMH	T1	95 COURS TOLSTOI	Villeurbanne
	RS	18/01/2016	5	30/06/2016	EMH	T3	37 B RUE DU 8 MAI 1945	Villeurbanne
	RS	26/09/2012	51	01/12/2016	EMH	T2	35 rue de la filature	Villeurbanne
	RS	03/02/2015	22	01/12/2016	EMH	T3	2 RUE DU MARECHAL KOENIG	Saint Priest
	RS	30/07/2014	29	20/12/2016	EMH	T3	19 RUE HENRI BARBUSSE	Saint Priest
	FTM	20/07/2009	87	27/10/2016	SACVL	T2		Lyon 9
	RS	17/12/2013	26	29/02/2016	3F	T2	99 Rue de Tronchet	LYON 6
	RS	07/04/2016	1	31/05/2016	GLH	T3	32 Rue Professeur Tavernier	LYON 8
	FTM	15/06/2015	15	30/09/2016	GLH	T2	9 Rue Ludovic Arrachart	LYON 8
	RS	11/08/2016	3	30/11/2016	3F	T3	39 Rue de Condé	LYON 2
	RS	25/08/2015	5	31/01/2016	GLH	T2	40 rue Germain	LYON 6



## L'ACCÈS AU LOGEMENT SOCIAL

DE LA DEMANDE À L'ACCÈS



EST Habitat

Créateur d'habiter  
Le logement social - Action collective 2016

Membres du GIE Est Habitat

EST  
HABITAT

aly  
nea

PRODIGE  
HABITAT

ARALIS

## CHIFFRES CLÉS SUR LE RHÔNE

En 2014, au sein du Grand Lyon

❖ **46 904** demandeurs de logement social

❖ **12 185** attributions réalisées

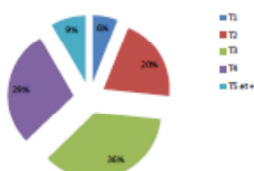
❖ **4** demandes pour un logement attribué

Le logement social - Action collective 2016

## RÉPARTITION DES LOGEMENTS DU RHÔNE PAR TYPOLOGIE

❖ 2/3 des logements sociaux sont des T3 ou des T4

Répartition des logements par typologie dans le Rhône

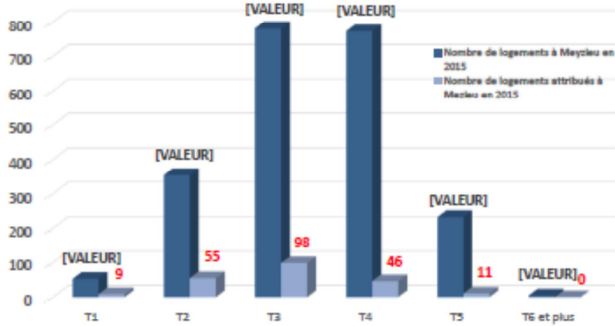


❖ 1/4 des logements sociaux sont des T1 ou des T2.

## Support de présentation pour les ateliers collectifs (2)

### CHIFFRES CLÉS SUR VOTRE COMMUNE

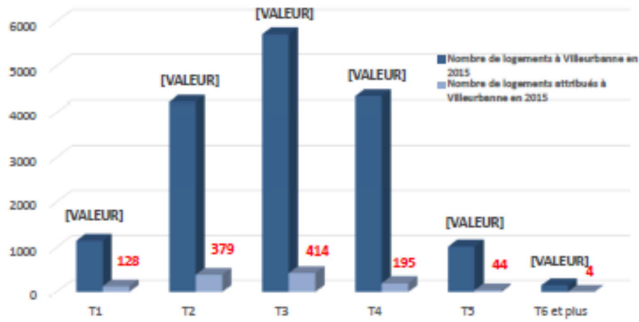
Le niveau de l'offre de logements sociaux pour Meyzieu



Le logement social - Action collective 2016

### CHIFFRES CLÉS SUR VOTRE COMMUNE

Le niveau de l'offre de logements sociaux pour Villeurbanne



Le logement social - action collective 2016

### QUI PEUT FAIRE UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ?

Étre français ou étranger avec un titre de séjour en cours de validité.

**Plafond de ressources :** correspond à l'ensemble des revenus fiscaux de référence de l'année n-2 du ménage en fonction de la composition du ménage et du lieu d'habitation.

A titre d'exemple, pour une personne seule vivant dans le Rhône, son revenu fiscal de référence ne doit pas dépasser 28 143€



**Support de présentation pour les ateliers collectifs (3)**

**LE PARCOURS DE LA DEMANDE DE LOGEMENT**  
DE LA DEMANDE A L'ATTRIBUTION



Le logement social - Action collective 2016 6

Déposer ma demande de logement social dans le Rhône

**Par internet :**

La demande en ligne s'effectue sur le site internet [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr)

**Au guichet :**

Via le formulaire CERFA récupéré auprès des bailleurs, mairies,... ou en le téléchargeant sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr)  
Une fois complété, il faudra le déposer dans un guichet d'enregistrement.

**Les pièces à joindre :**

Une copie de votre pièce d'identité ou de votre titre de séjour.  
Les autres pièces vous seront demandées ultérieurement.



*L'enregistrement est un droit : aucune pièce jointe ne peut être exigée, sauf justificatif d'identité et de la régularité du séjour.*

Le logement social - Action collective 2016 7

**LE PARCOURS DE LA DEMANDE DE LOGEMENT**  
DE LA DEMANDE A L'ATTRIBUTION





Les réservataires



Le logement social - Action collective 2016 12

---

---

---

---

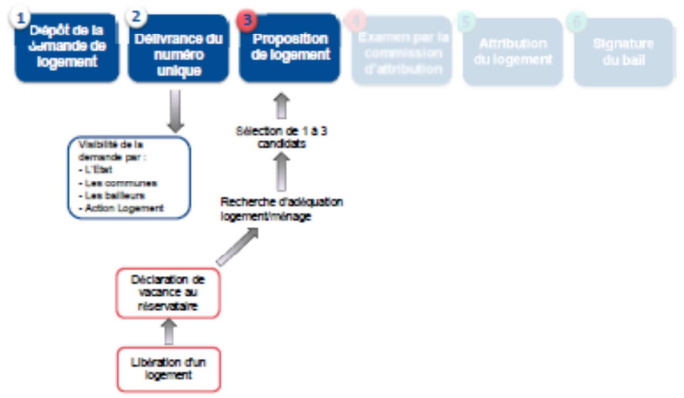
---

---

---

---

**LE PARCOURS DE LA DEMANDE DE LOGEMENT**  
DE LA DEMANDE À L'ATTRIBUTION



Le logement social - Action collective 2016 13

---

---

---

---

---

---

---

---

Un logement disponible ?

- 1/ Le bailleur social ou le réservataire qui dispose d'un logement conforme à vos souhaits vous contacte pour compléter votre dossier et/ou mettre à jour votre dossier :
- Pièce d'identité ou titre de séjour
  - Livret de famille
  - Avis d'imposition
  - Justificatifs de ressources
  - Tout document attestant du motif invoqué dans votre demande de logement

2/ Vous lui transmettez les pièces justificatives nécessaires à l'instruction de votre demande.

Attention : sans ces pièces justificatives votre candidature risque d'être ajournée ou refusée en commission d'attribution.

3/ Certains bailleurs rencontrent les candidats avant passage en commission d'attribution.




---

---

---

---

---

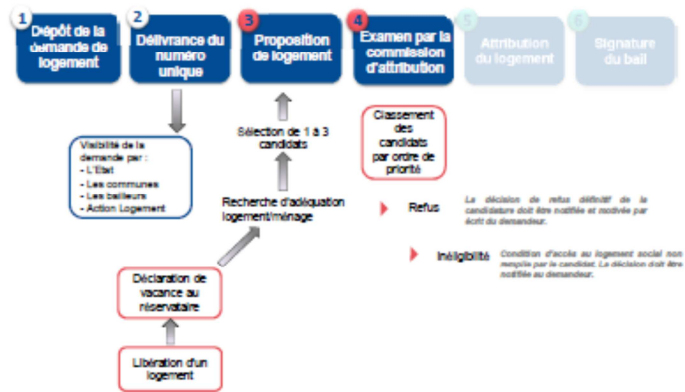
---

---

---

## Support de présentation pour les ateliers collectifs (6)

### LE PARCOURS DE LA DEMANDE DE LOGEMENT DE LA DEMANDE A L'ATTRIBUTION



Le logement social - Action collective 2016

15

### La commission d'attribution

1/ Présentation de sa composition.

2/ Décision prise à la majorité.

3/ Public prioritaire :

L'article L 441-1 du CCH fixe les critères généraux de priorité :

- Les personnes en situation de handicap.
- Les personnes mal logées [...] pour des raisons d'ordre financier.
- Les personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement/logement de transition.
- Les personnes mal logées reprenant une activité après une période de chômage.
- Les personnes victimes de violences conjugales.

D'autres publics prioritaires sont aussi rajoutés comme ceux issus du DALO, renouvellement urbain, ACDA,...

4/ Critères et rang :

Classement des trois candidats se fait par :

- ordre de priorité
- adéquation composition familiale/typologie.
- Un taux d'effort et un reste à charge compatible avec les ressources.

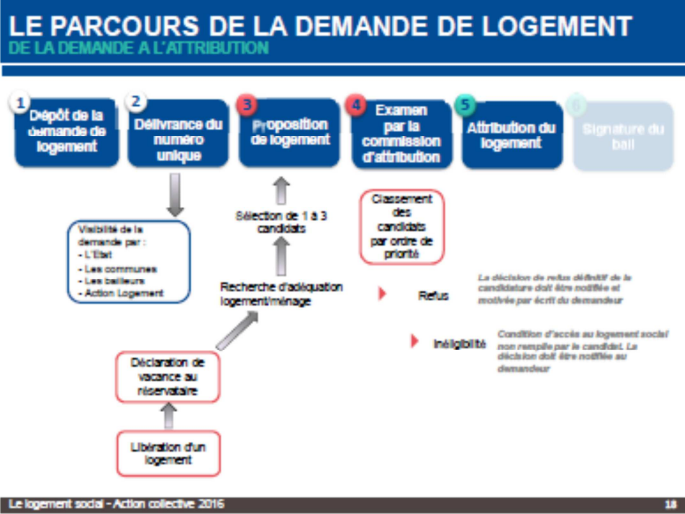
Le logement social - Action collective 2016

16

### Le parcours de la demande de logement

Comprendre le fonctionnement des attributions





---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Le proposition de logement



---

---

---

---

---

---

---

---

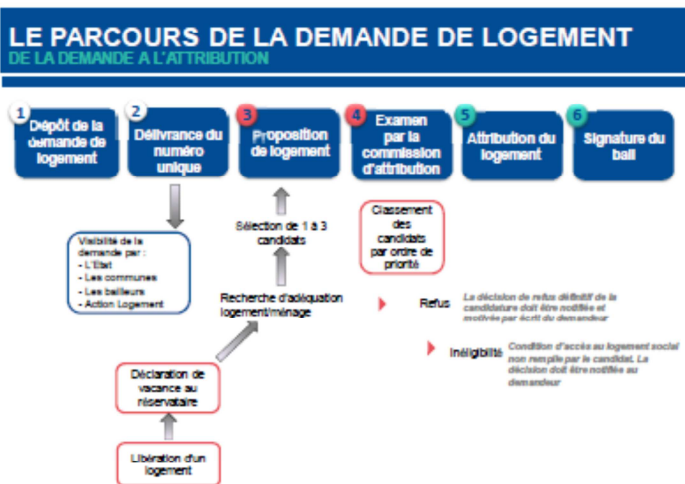
---

---

---

---

---



---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

L'emménagement

Les conditions pour la remise des clés :

1/ La signature du bail chez le bailleur social :

- Attestation d'assurance habitation
- Le versement du dépôt de garantie

2/ L'état des lieux d'entrée

Les démarches importantes à réaliser :

- Demande de garants (ACAL, Locapass,...)
- Dossier de demande d'aide au logement auprès de la CAF
- Ouverture des comptes
- Changement d'adresses




---

---

---

---

---

---

---

---

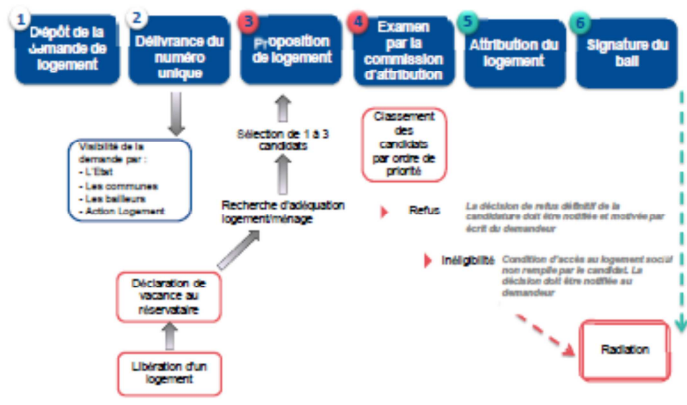
---

---

---

---

**LE PARCOURS DE LA DEMANDE DE LOGEMENT**  
DE LA DEMANDE A L'ATTRIBUTION




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**MERCI  
DE VOTRE  
ATTENTION !**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---